

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Les-Etats-Unis-ne-reconnaissent-pas-les-victimes-colombiennes-et-bloquent-le-s-proces-en-extradant-les-principaux-responsables>

Les États-Unis ne reconnaissent pas les victimes colombiennes et bloquent les procès en extradant les principaux responsables.

Date de mise en ligne : vendredi 19 février 2010

- Les Cousins - Colombie -

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Un rapport de l'*International Human Rights Law Clinic* de Berkeley conclut que le Département de Justice des Etats-Unis a gêné le procès des 25 chefs « paras » extradés.

Par action et inaction, le gouvernement étasunien a aidé à ce que les crimes des paramilitaires en Colombie restent impunis. L'accusation ne vient pas d'une organisation des droits de l'homme ni d'un dirigeant de gauche de Bogotá, mais d'une équipe d'avocats de l'Université de Berkeley [Californie], une des institutions les plus prestigieuses des États-Unis. Cette semaine l'*International Human Rights Law Clinic* de Berkeley a publié « La Vérité derrière les barreaux » [[« Truth Behind Bars » : extradition should not shield paramilitary leaders.](#)], un rapport qui décrit comment le Département de Justice des Etats-Unis a géré les procès au pénal pour trafic de stupéfiants contre les 25 des principaux chefs paramilitaires colombiens extradés. « Comme représentants des familles des victimes des crimes des paramilitaires, nous envoyons des lettres au Département de Justice en demandant qu'ils reconnaissent l'existence de victimes en Colombie. La réponse par écrit fut toujours que pour eux, les victimes colombiennes du trafic de stupéfiants n'existent pas, délit pour lequel ils sont jugés ici », a expliqué à ce quotidien Roxanna Altholz, l'une des avocates de l'équipe.

Le 13 mai 2008, les Colombiens et le monde ont appris que les principaux responsables de plus de 30 000 assassinats, d'innombrables séances de tortures, de menaces de mort et de déplacements forcés avaient été extradés aux États-Unis, sans prévenir personne, ni les victimes ni les juges qui les jugeaient. Ce jour, pour apaiser l'avalanche de critiques, l'ambassadeur des Etats-Unis à Bogotá, William Brownfield, a promis que les victimes, leurs avocats et les juges colombiens auraient l'accès, l'information et la collaboration nécessaires pour avancer sur les procès pour violations des Droits de l'Homme dans le pays andin. Un an et huit mois après, cela n'a pas été le cas.

Du début jusqu'à aujourd'hui, le Département d'État a restreint toute l'information en référence aux procès. Les preuves à charge ne sont pas connues, ni ce que les accusés ont déclaré, ni les arguments pour chaque condamnation. « Les extraditions ont substantiellement réduit la coopération des accusés dans des procès sur les Droits de l'Homme et de corruption, ils ont gêné à l'accès des victimes colombiennes et ils ont affaibli les efforts étasuniens contre le trafic de stupéfiants, et renforcent la Cour Suprême colombienne à bloquer les futures extraditions de paramilitaires pour des charges de trafic de drogues », conclut le rapport.

Hier, le plus haut tribunal de Bogotá a à nouveau rejeté l'extradition d'un leader paramilitaire (Lire plus bas). L'année dernière, après quelques visites à Washington et tentatives frustrées, pour négocier une collaboration réelle, les juges de la Cour avaient décidé de contre-attaquer. « L'expérience récente démontre que les extraditions ont permis que dans les procès du programme Justice et Paix la connaissance de la vérité soit paralysée, étant donné que les extradés n'ont pas pu continuer à avouer leurs crimes et, ainsi, les victimes restent sans connaître la vérité, et la société, sans garanties qui ne se répèteront pas », a analysé le tribunal.

Le gouvernement des Etats-Unis avait permis à ce moment là quelques vidéoconférences entre la Cour Suprême colombienne et certains paramilitaires. Les accusés devaient témoigner sur les liens qu'ils ont tissés avec une grande partie de la direction politique de leur pays, spécialement avec les alliés du président Alvaro Uribe. Quand le président a donné l'ordre de les extraditer, plus de 60 parlementaires, plusieurs de ses ministres et jusqu'à son cousin même étaient sous enquête judiciaire.

Quand les chefs paramilitaires sont arrivés sur la terre étasunienne, tous ont promis de continuer à avouer et de commencer à remettre les biens qu'ils avaient gagnés par la force du sang et de la terreur. Mais les mois passant et

l'apparition des premières sentences (entre quatre jusqu'à trente-et-un ans de prison), les paramilitaires ont perdu l'envie de collaborer avec la Justice colombienne. Jusqu'à présent il y a huit condamnations, et la majorité s'est déclarée déjà coupable et attend sa sentence dans les prochains mois.

« Le Département de Justice a beaucoup d'outils pour faire en sorte que les paramilitaires coopèrent avec les victimes, mais il les n'utilise pas », a reproché Altholz. En proposant deux choses : réduire les peines et offrir des visas aux parents des paramilitaires, dont certains ont été visés par des attentats en Colombie.

La troisième option est un peu plus osée. « Si le gouvernement voulait, il pourrait les accuser de tortures, comme il l'a fait avec Chukie Taylor, le fils du dictateur du Liberia », a suggéré l'avocate. Le mois passé, la juge fédérale Cecilia Altonaga a condamné le jeune homme de 31 ans à 97 ans de prison pour exercice de tortures et exécutions sommaires. Depuis 1994, les États-Unis ont une loi fédérale, qui établit que toute personne qui a torturé, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays, peut être jugé si elle est arrêtée sur le territoire des États-Unis.

Les paramilitaires colombiens remplissent ces conditions et avec la décision de la juge Altonaga : « Nous agissons parce qu'il est difficile de s'imaginer des offenses aussi graves contre la dignité et la vie des êtres humains ».

Ils n'extradent pas « Diego Vecino »

La Cour Suprême de Justice de la Colombie a refusé hier la demande d'extradition des États-Unis du chef paramilitaire Edgar Cobo Téllez, alias « Diego Vecino ». Le chef paramilitaire démobilisé est en train d'être jugé pour des crimes de Droit de l'Homme dans son pays et, comme l'a établi le tribunal, il a encore beaucoup à raconter. Aux États-Unis en revanche ils le réclament pour l'envoi de quelques tonnes de cocaïne à ce pays. « Doit prévaloir le devoir de veiller pour la protection et l'assistance des victimes », a décidé la Cour dans son délibéré. Comme l'a informé le Ministère public colombien cette semaine, les paramilitaires qui sont passés par les tribunaux locaux ont déjà avoué plus de 30 000 assassinats et beaucoup plus de cas de tortures, de menaces et de déplacements forcés. La majorité des chefs de ce groupe armé a été extradée aux États-Unis, mais ceux qui sont restés continuent à donner des noms. Hier, Daniel Rendón Herrera, alias « Don Diego », a accusé l'ex-chef de l'Armée et actuel ambassadeur à la République Dominicaine, le général Mario Montoya, d'avoir reçu 750 000 dollars en 2004 de la part des paramilitaires.

Traduit de l'espagnol pour [El Correo](#) par : Estelle et Carlos Debiasi.

[Página 12](#) . Buenos Aires, le 18 Février 2010.